



Site hospitalier de soins aigus: Val-de-Ruz reste disponible

Dans le débat permanent relatif au présent et à l'avenir d'Hôpital neuchâtelois (HNE), beaucoup de voix suggèrent qu'un nouveau bâtiment, consacré en priorité aux soins aigus, unique pour l'ensemble du canton, soit construit à Val-de-Ruz. Le Grand Conseil a récemment écarté cette option. Le Conseil communal en prend acte, mais cette idée pourrait bien ressurgir dans le débat, et il reste toujours ouvert à l'étudier de manière approfondie.

Afin de nourrir la réflexion, rappelons quelques données de base. Des bâtiments existent déjà pour HNE dont le plus grand – Pourtalès – a été inauguré en 2005, soit il y a dix ans seulement. Un autre, d'importance cantonale aussi, à La Chaux-de-Fonds, devrait bénéficier de rénovations. Et entre les deux se pose l'avenir de l'hôpital de Landeyeux. La construction d'un nouveau bâtiment, si elle devait être envisagée, n'est donc pas raisonnablement pour demain mais pour dans quelques décennies. Il est vrai aussi que, pour ce type d'infrastructure, les projets doivent être planifiés longtemps à l'avance.

En matière d'organisation du territoire et des transports en particulier, Val-de-Ruz a annoncé sa disponibilité qui demeure, malgré le vote du Grand Conseil. En effet, au moment où la Commune établit un nouveau plan directeur régional d'aménagement du territoire, il ne serait pas responsable d'occulter cette question. Où placer une institution d'importance cantonale si la demande en était faite? Près de l'autoroute et près d'une gare? Et, concernant le choix de la halte ferroviaire, cela dépendrait de la construction ou non d'une nouvelle ligne directe de chemin de fer entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Décision à l'horizon 2018.

Des possibilités d'accueil existent. Val-de-Ruz en dressera la liste et évaluera les avantages et inconvénients de chacune, puis les mentionnera dans le plan directeur régional. Vous l'aurez compris, la Commune reste volontiers terre d'accueil au service de la population neuchâteloise.

Conseil communal

Actualités

Changement au Conseil général

Le 9 février 2015, le Conseil communal a proclamé élu conseiller général Monsieur Philippe Jaquet (PS) en remplacement de Madame Caroline Küenzi (PS), démissionnaire.

Anniversaires et jubilés

Fêteront en mars 2015,

- Bähler Arlette et Roger à Montmollin leurs 50 ans de mariage;
- Eckert Anna à Fontainemelon ses 90 ans.

Accès aux bornes hydrantes en hiver

Lors de fortes chutes de neige, les bornes hydrantes peuvent se retrouver cachées sous d'importantes quantités de neige. Les services communaux veillent à les dégager au plus vite, mais nous demandons instamment à la population, lors des travaux de déneigement, à ne pas déposer ou pousser la neige contre celles-ci.

En effet, en cas d'intervention, chaque minute compte et il est primordial que les membres du service de défense incendie (SDI VdR) puissent très rapidement y accéder afin de mettre en action les moyens d'extinction.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration de la sécurité est à votre disposition au 032 886 56 32 ou à securite.val-de-ruz@ne.ch.

Service de défense incendie du Val-de-Ruz

Le Conseil communal a procédé à la nomination des membres de l'état-major régional du service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) qui se compose de la manière suivante:

Commandant	Maj Patrick Vuilleumier;
Remplaçant du commandant	Cpt Fabien Piaget;
Chef DPS CENTRE	Cpt Christian Bernasconi;
Chef DPS EST	Cpt Patrick Amez-Droz;
Chef DPS OUEST	Cpt Fabien Piaget;
Responsable instruction	Lt Stéphane Rothen;
Responsable logistique	Lt Filipe Lopes.

Groupe de contact

La première réunion du groupe de contact concernant le centre d'accueil des Gollières s'est déroulée le 27 janvier 2015 dans un esprit constructif et positif.

Nous rappelons que ce groupe réunit les divers intervenants du centre, les représentants de la population des Hauts-Geneveys ainsi que des autorités cantonales et communales.

La prochaine séance aura lieu le mardi 10 mars 2015 à 18h00 au collège primaire des Hauts-Geneveys.

Les habitants des Hauts-Geneveys souhaitant rejoindre le groupe sont invités à s'annoncer auprès de l'administration de la sécurité au 032 886 56 32 ou à securite.val-de-ruz@ne.ch.

Vie pratique

L'assainissement de l'éclairage public se poursuit

Après Les Geneveys-sur-Coffrane en 2013, Chézard-Saint-Martin et Fenin-Vilars-Saules en 2014, c'est dans les villages de Savagnier et Montmollin que l'assainissement de l'éclairage public se poursuivra en 2015.

Là également, les anciens lampadaires équipés de lampes fonctionnant à la vapeur de mercure seront remplacés par des luminaires de type LED. Outre une meilleure efficacité et une plus grande durée de vie, ces derniers permettent une réduction de l'intensité lumineuse au cœur de la nuit. Ces réductions sont déjà effectives dans les villages assainis sans que ceci ne soit généralement remarqué. Ces réductions de l'éclairage seront encore optimisées, car il a été constaté qu'avec une diminution de la puissance nominale de 50% il reste encore un flux lumineux de 60%, par exemple aux Geneveys-sur-Coffrane.

La Commission communale de l'énergie est attentive à l'efficacité énergétique et aux économies possibles. La gestion de l'éclairage public fait partie des pistes explorées. Par exemple, celui du Pâquier est éteint une partie de la nuit, ceci en application d'une mesure votée avant la fusion par les anciennes Autorités.

Pour tout renseignement, l'administration de l'énergie est à votre disposition au 032 886 56 27 ou à energie.val-de-ruz@ne.ch.

Dépôt des sacs à ordures officiels

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des sacs poubelle le soir précédant la tournée des déchets.

En effet, afin d'éviter que les sacs soient déchiquetés par des animaux durant la nuit et que les ordures se répandent sur la voie publique, il est impératif de les déposer, en bordure de route, uniquement le jour du ramassage. Les contrevenants seront amendés.

Pour ceux qui ne peuvent faire autrement, il y a la possibilité d'acquiescer un container, auprès des commerces de la région, pour y déposer les sacs. Si le container ne devait pas être gris, nous vous demandons de bien vouloir y apposer un grand P sur les 4

faces, afin que nos collaborateurs le reconnaissent facilement lors du passage du camion.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter l'administration des travaux publics au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Pavoisement

Pour rappel, l'administration de la gérance du patrimoine pavoise les maisons de commune à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane à l'occasion des manifestations ordinaires suivantes:

- le 1er mars;
- le 1er août;
- le 27 novembre (en souvenir du vote populaire en faveur de la fusion);
- lors de votations et élections.

Le pavoisement consiste en la pose de trois drapeaux (Commune de Val-de-Ruz, Etat de Neuchâtel et Confédération) trois jours avant et trois jours après la date concernée.

Pour certaines manifestations villageoises, un pavoisement peut être organisé dans la localité concernée.

Il est à relever que le Conseil communal est compétent pour ordonner de pavoiser en d'autres circonstances que celles énumérées ci-dessus ou pour y déroger.

Manifestations

Cafés vaudruziens

La prochaine édition aura lieu le lundi 9 mars 2015 de 19h30 à 21h00 aux Geneveys-sur-Coffrane, au restaurant de l'Aquarium.

La population est invitée à participer à cette soirée afin d'échanger des points de vue ou de poser des questions autour d'un café dans un établissement du Val-de-Ruz.

Le Conseil communal espère que vous serez nombreux à participer à cette rencontre conviviale.



Soirée cinéma à la salle de spectacles de Fontainemelon le mercredi 11 mars 2015 à 20h00

Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film de Christian Durand «le Transsibérien: Moscou – Vladivostok 9'298km» le mercredi 11 mars 2015 à 20h00 à la salle de spectacles de Fontainemelon.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture, au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

